

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



SYNDICAT MIXTE "SARTHE NUMERIQUE"

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Sarthe.

Effectifs

- 13 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 8 fonctionnaires
 - > 5 contractuels permanents
 - > 0 contractuel non permanent
- Aucun contractuel permanent en CDI



Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

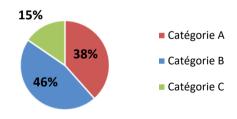
Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

- Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	50%	40%	46%
Technique	50%	60%	54%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



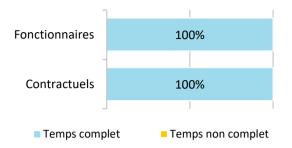
→ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Techniciens	38%
Attachés	31%
Rédacteurs	8%
Adjoints administratifs	8%
Ingénieurs	8%

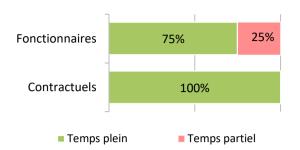
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

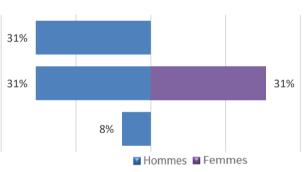
0% des hommes à temps partiel 50% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge mod des agents pe		
Fonctionnaires	50,00	— de 50 ans et +
Contractuels	36,50	ue 30 ans et +
permanents	30,30	
Ensemble des	44,81	de 30 à 49 ans
permanents	44,61	
Tranche	d'âge	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

- → 12,12 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024
 - >8,15 fonctionnaires
 - > 3,97 contractuels permanents
 - > 0,00 contractuel non permanent

22 058 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



- Positions particulières

> 4 agents mis à disposition dans la collectivité

Mouvements

En 2024, 3 arrivées d'agents permanents et 2 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
12 agents	13 agents

¹ cf. page 7

Variation de entre le 1er janvier et		
Fonctionnaires	4	-20,0%
Contractuels	7	150,0%
Ensemble	7	8,3%

Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	50%
Fin de détachement	50%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	100%
* Variation des effectifs :	
(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif p rémunéré au 31/12/2023) /	hysique théorique
(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)	

- Évolution professionnelle

 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 4 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

- → Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 52,52 % des dépenses de fonctionnement

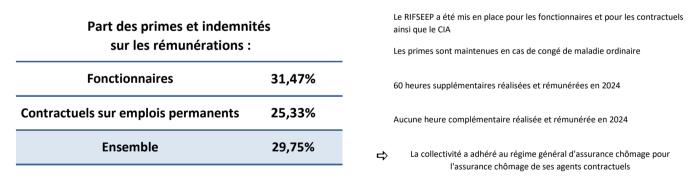
Budget de fonctionnement*	1 506 340 €	Charges de personnel*	791 081 €	\Rightarrow	Soit 52,52 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations ann	uelles brutes -		523 223 €		Rémunération - emploi non
emploi permanent :			323 223 €		permanent :
Primes et indemnités v	versées :		155 664 €		0 €
IFSE:			141 824 €		0 €
CIA:			13 016 €		
Heures supplémentair	es et/ou complén	nentaires :	1 334 €		
Nouvelle Bonification	Indiciaire :		3 707 €		
Supplément familial de	e traitement :		2 189 €		
Complément de traite	ment indiciaire (C	TI)	0€		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S	S	S		S	
Technique	S		39 615 €	31 450 €	S	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	64 410 €	S	39 462 €	31 450 €	31 648 €	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 29,75 %



→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Mantant annual			Fonctio	nnaires				Contra	ctuels sur e	mploi perm	anents	
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par Err k	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S	S		S	S					S	S	
Catégorie B	S			9 186 €	1 215 €	12%				7 800 €	250€	3%
Catégorie C	S	S		S	S							

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

- En moyenne, 1,6 jour d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > En moyenne, 0,4 jour d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,45%	0,11%	0,32%	
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,45%	0,11%	0,32%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	0,45%	0,11%	0,32%	
et autre)	-			

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 뉮 13,3 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2024

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANT DE PRÉVENTION

2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

→ FORMATION

11 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 1 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 0 en catégorie C

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 1 565 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

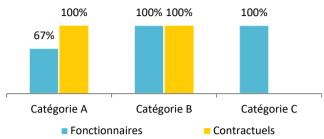
Dernière mise à jour : 2024

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

→ En 2024, 92,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



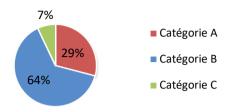
16 872 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	23 %
Autres organismes	77 %

86 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 6,6 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	48%
Autres organismes	52%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	1 260 €	1 980 €
Montant moyen par bénéficiaire	180 €	198€

- L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies directement par la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : mai 2025 Version 1